



PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MARS 2025 – 20H30

Le 20 mars 2025 à 20h30, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M Michel BONNIER, Maire.

11 Membres présents : M BONNIER Michel - M VOUTE Jean-Claude – Mme THIZY Florence- M BLANCHARD Jean Yves – M GIRAUD Jean Baptiste- M LHOMME Laurent- M BONNARD Yves – M THOLLET Roland- Mme BOUCHUT Sabrina - M RIVOIRE Frédéric – Mme MALLE Stéphanie-

Membres excusés : Mme Sabrina PETIT (pouvoir à Mme Sabrina BOUCHUT), Mme Estelle GEFFARD (pouvoir à Mme Stéphanie MALLE), Mme Evelyne MONTEILLER et Mme RIOU Solen

13 votants dont 2 pouvoirs

Quorum : 8

Secrétaire de séance : Mme Sabrina BOUCHUT

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 27 février 2025

Présentation des finances de la Commune d'Aveize

Délibérations : Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2024 des budgets : zone artisanale, commerce multi-services et communal principal

Délibérations : Approbation des comptes administratifs de l'exercice 2024 des budgets : zone artisanale, commerce multi-services, communal principal

Délibérations : Affectation du résultat de la section de fonctionnement 2024 des budgets : zone artisanale, commerce multi-services, communal principal

Délibération : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

Délibérations : Vote des budgets primitifs 2025 des budgets : zone artisanale, commerce multi- services, communal principal

Délibération : Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M 57

Délibération : convention d'autorisation de passage, d'aménagement, d'entretien et de balisage avec le Comité Départemental de la randonnée pédestre

Questions diverses

Compte rendu des réunions et commissions diverses

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 27 février 2025.

M le Maire informe des autorisations d'urbanisme qu'il a signées depuis la dernière séance.

Présentation des finances de la commune d'Aveize

M le Maire présente via le vidéoprojecteur les informations concernant les finances de la commune.

Contribution de la commune d'Aveize aux différents syndicats : SYDER, SIVOS et SIEMLY.

Il explique que la participation aux syndicats peut être soit inscrite au budget primitif de l'année en cours soit fiscalisée. En ce qui concerne Aveize, les participations aux syndicats

sont fiscalisées ce qui implique que les taux apparaissent donc sur la feuille d'imposition des contribuables. Il informe que le taux des syndicats en 2025 par rapport à 2024 va légèrement augmenter du fait des travaux réalisés sur la Commune par le SYDER et qui sont fiscalisés sur une durée de 15 ans.

Présentation des recettes de la fiscalité avec un comparatif sur plusieurs années : M le Maire précise que pour 2025, au niveau national, les bases ont augmenté de 1.7%.

Fiscalité des communes de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais : Cet état permet de comparer les taux communaux de la Commune d'Aveize à ceux des 32 communes de la CCMDL.

Présentation des taux d'imposition pour 2025 : il présente les taux votés en 2024 : TFB 27.13% TFNB 25.63% THRS 14.04%. Il rappelle que le taux de la Taxe Foncière Non Bâti est bas sur Aveize, c'est une volonté de ne pas pénaliser les terrains agricoles. Comme le taux des syndicats en 2025 par rapport à 2024 va légèrement augmenter en 2025, il proposera lors du vote des taux de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 afin de ne pas trop impacter les contribuables.

Une analyse financière sur trois années qui fait ressortir d'une part l'épargne nette permettant de financer les investissements. Il rappelle que l'épargne nette doit être positive pour pouvoir financer des investissements. Pour 2024, l'épargne nette est égale à l'épargne brute car pas d'emprunt soit 290 874€.

Présentation de comptes administratifs 2024 et budgets primitifs 2025 des budgets.

En résumé, la commune d'Aveize a une situation financière saine qui permet ainsi au conseil municipal d'avoir des projets d'investissements pour l'avenir.

Délibérations n° 2025-03-01 à 2025-03-03 : approbation des comptes de gestion de l'exercice 2024 des budgets : zone artisanale, commerce multi-services et communal principal

Le compte de gestion de chaque budget est établi par le comptable. Les comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion des budgets ci-dessus (13 votants : 13 voix « pour », 0 voix « contre », 0 « abstention »).

Délibérations n° 2025-03-04 à 2025-03-06 : approbation des comptes administratifs de l'exercice 2024 des budgets : zone artisanale, commerce multi-services et communal principal

Après avoir rappelé que les comptes administratifs 2024 des 3 budgets avaient été vus avec la commission des finances,

M le Maire a laissé la Présidence à M Jean Claude VOUTE, 1^{er} adjoint et a quitté la séance pour permettre au conseil municipal de voter les comptes administratifs des 3 budgets.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs (12 votants : 12 voix « pour », 0 voix « contre », 0 « abstention »).

Budget Zone artisanale

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultat +0.30€	0€	0.30€
Section d'Investissement		
Résultat + 255.34€	0€	255.34€

Budget commerce multi services

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
---------------------------	----------	----------

Résultat + 6 785.65€	260.94€	7 046.59€
Section d'Investissement	Dépenses	Recettes
Résultat – 3 738.00€	6 456.00€	2 718.00€

Budget Principal Communal

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultat + 1 985 261.03€	569 237.39€	2 554 498.42€
Section d'Investissement		
Résultat + 494 767.11€	295 684.32€	790 451.43€
<i>Restes à réaliser</i>	<i>790 900€</i>	
<i>Résultat d'investissement avec RAR – 296 132.89€</i>		

Délibérations n° 2025-03-07 à 2025-03-09 : affectation du résultat de la section de fonctionnement 2024 des budgets : zone artisanale, commerce multi-services et communal principal

M le Maire explique que le conseil municipal doit affecter le résultat excédentaire cumulé de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'année 2024. Après constatation du résultat de la section de fonctionnement, le conseil municipal peut affecter ce résultat en tout ou en partie : Soit au financement de la section d'investissement/ Soit au financement de la section de fonctionnement. Il doit affecter le résultat en priorité : 1) A l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur - 2) A la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (article 1068) - 3) En excédent de fonctionnement reporté (article 002).

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les affectations suivantes (13 votants : 13 voix « pour », 0 voix « contre », 0 « abstention ») :

Budget de la zone artisanale : Résultat +0.30€

Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté- ligne budgétaire R 002 : 0.30€

Budget du commerce multi services : Résultat +6 785.65€

Affectation en réserves – article 1068 : 3 738€

Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté- ligne budgétaire R 002 : 3 047.65€

Budget Principal Communal : Résultat + 1 985 261.03€

Affectation en réserves – article 1068 : 296 132.89€

Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté- ligne budgétaire R 002 : 1 689 128.14€

Délibération n°2025-03-10 : vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, a de nouveau été voté en 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les taux d'imposition des taxes directes locales votées en 2024 : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 27.13% -Taxe Foncière sur

les Propriétés Non bâties 25.63%-Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires et autres 14.04%.

Il informe que le taux des syndicats en 2025 par rapport à 2024 va légèrement augmenter du fait des travaux réalisés sur la Commune par le SYDER et qui sont fiscalisés sur une durée de 15 ans.

Ainsi, il propose à l'assemblée de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 afin de ne pas trop impacter les contribuables.

Le conseil municipal, après avoir voté (13 voix « pour », 0 voix « contre », et 0 « abstention ») décide de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

THRS : 14.04% - TFPB : 27.13%- TFPNB : 25.63%

Délibérations n° 2025-03-11 à 2025-03-13 : vote des budgets primitifs 2025 des budgets : zone artisanale, commerce multi-services et communal principal

Le conseil municipal, après avoir voté (13 voix « pour », 0 voix « contre », 0 « abstention »), approuvent les budgets primitifs 2025 comme suit :

Budget zone artisanale :

Section de fonctionnement : 0.30€

Section d'investissement : 255.34€

Budget Commerce Multi services :

Section de fonctionnement : 7 520€

Section d'investissement : 8 248€

Budget Principal Communal :

Section de fonctionnement : 2 287 428.14€

Section d'Investissement : 2 573 715.34€

Délibération n° 2025-03-14 : Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M 57

Monsieur le Maire informe que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesses budgétaires puisqu'elle offre la possibilité au conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5214-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Maire doit informer l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Il précise qu'au vu du budget primitif 2025 du budget communal principal, le montant des dépenses réelles s'élève à 678 328.14 € en section de fonctionnement et à 2 573 515.34€ en section d'investissement. La règle de fongibilité des crédits porterait donc en 2025 sur 50 874.61€ en fonctionnement et à 193 013.65 € en investissement.

Cette fongibilité permet d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections et de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Monsieur le Maire propose donc au conseil Municipal de l'autoriser à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections, au titre de l'exercice 2025.

Délibération n°2025-03-15 : convention d'autorisation de passage, d'aménagement, d'entretien et de balisage avec le comité départemental de la randonnée pédestre
--

Monsieur le Maire informe que la commune a reçu une nouvelle convention avec modification du tracé du GR® de Pays des Monts du Lyonnais entre les Esparcieux et L'Argentière. Cette modification est souhaitable pour les deux raisons suivantes :

- Traversée actuelle sans visibilité du CD 61 en venant de Pomeys,
- Entretien difficile de l'état du chemin de terre entre le CD 61 et l'impasse des Guillermières.

Il explique que le tracé proposé traverse le CD 61 avec davantage de visibilité sur la circulation, et rejoint un chemin en limite de la commune de Meys en bon état. Ce nouveau tracé est inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre pour baliser cette déviation du GR® de Pays et de dé-baliser la portion du GR® actuel qui sera abandonnée, valide les termes de ladite convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Questions diverses

Suite à la demande de l'ARS, le conseil municipal leur communique des référents Santé Environnement : moustiques tigre Roland Thollet – ambroisie Jean -Yves Blanchard-chenilles processionnaires : Roland Thollet et espèces invasives : Jean-Yves Blanchard.
--

M le Maire fait part de l'invitation à l'assemblée générale Arpamoly Maison de Pays le 4 avril 2025 à 18h00 à St Martin en Haut

Compte rendu des réunions et commissions diverses
--

Intervention de Jean Yves Blanchard : il a assisté le 19 mars à la réunion pour les travaux de la rue de la Croix Michel. Le début des travaux serait prévu pour fin juin jusqu'à fin septembre. Deux lots sont prévus, les marchés seront lancés semaine prochaine. Un planning des différentes étapes a été établi lors de cette réunion. Des panneaux seront à commander pour indiquer le commerce, le restaurant, l'aire de jeux, l'aire de pique-nique. Prévoir un panneau pour le lavoir comme la dénomination des rues. Il a fait le tour avec le service voirie de la CCMDL pour les travaux de voirie 2025.

Intervention de Stéphanie Malle : elle informe que Kayla Janon, domiciliée à Aveize va bénéficier de la subvention accordée pour le BAFA. Assemblée générale d'Archipel le 14 avril à la Salle Jean- Marie Rousset à Aveize. Concernant le projet des colombes, les représentants des anciens combattants ont validé le projet. Un devis a été demandé.

Intervention de Sabrina Bouchut : a participé à la réunion du CCAS au cours de laquelle le budget a été voté, discussion sur les colis de Noël et repas. A la « matinée pour fleurir », organisée par la commission fleurissement et espaces verts, une cinquantaine de personnes étaient présentes, matinée intéressante.

Intervention de Yves Bonnard : a participé à la réunion de la commission urbanisme où ont été traitées les déclarations préalables déposées en mairie, des contrôles ont été réalisés suite aux

DAACT déposées avec des anomalies constatées. Les membres de la commission urbanisme proposent qu'une information soit diffusée sur panneau pocket pour rappeler les règles concernant les demandes d'urbanisme qui sont déposées en mairie : proposition du texte « Vous souhaitez réaliser des petits travaux ou des modifications sur une construction. Pour tout projet et avant de commencer des travaux, adressez-vous à la Mairie afin de vérifier s'il y a lieu de constituer un dossier. N'oubliez pas que tous les travaux portant sur l'aspect extérieur de la propriété ou sur la surface de plancher sont soumis à autorisation. Des nuanciers sont à votre disposition pour les couleurs de menuiseries, d'enduits, de tuiles... autorisés au PLU. Nous vous précisons que les travaux réalisés doivent être conformes à l'autorisation d'urbanisme délivrée que ce soit un permis de construire ou une déclaration préalable et que la mairie dispose d'un délai de 3 mois à partir de la date de réception de la DAACT pour vérifier les travaux et éventuellement contester la conformité des travaux. »

Intervention de Frédéric Rivoire : a participé à la réunion du CCAS, à la conférence organisée lors de la Matinée pour Fleurir et à la commission communale des impôts directs.

Intervention de Jean Baptiste Giraud : a participé à la réunion du ccas, à celle de la commission urbanisme, à la Matinée pour Fleurir. Collecte des déchets : pour la pose des colonnes aériennes, des terrassements ont été réalisés. La dernière collecte en porte à porte ou en bacs interviendra le 24 avril pour les sacs noirs et jaunes. Une information sera distribuée avec le petit aveizois.

Intervention de Roland Thollet : il a récupéré les pièges pour les frelons asiatiques, d'autres seront à récupérer prochainement. Il se propose pour gérer ces pièges. M le Maire rappelle qu'il est important de détruire les frelons asiatiques et le remercie d'être le référent et d'organiser l'emplacement et le suivi des pièges.

Intervention de Florence Thizy : le petit aveizois est prêt à être distribué. Elle a participé à la réunion de la commission communale des impôts directs.

Intervention de Laurent Lhomme : Il a participé à la réunion de la commission communale des impôts directs, à la réunion de la commission gestion et traitement des déchets pour voir le placement des colonnes sur la commune et à la réunion de la commission urbanisme.

Intervention de Jean Claude Voute : il informe d'un devis de Froid Confort pour une chambre froide à la salle des Loisirs, d'un devis de SARL Forissier Villard pour changer les planches de rives au lavoir en pvc couleur bois. Il fait part des remerciements d'Estelle Geffard pour l'aide apportée par des conseillers municipaux pour la Matinée pour Fleurir. La présentation par la personne du CAUE a peut-être été trop dans le détail, trop de technique, trop longue. Les conseillers municipaux sont unanimes dans le travail très organisé des agents techniques, qui sont consciencieux dans leur travail et de leur investissement pour le village.

Séance levée à : 23 :09

Procès-verbal approuvé par les membres présents lors de la séance du 24/04/2025.

Le Maire,
Michel BONNIER



Le secrétaire de séance,
Sabrina BOUCHUT

Affiché et Publié le 25/04/2025